

Le Bas-Rhin

passionnément pêche



Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Editorial



Pêcheurs alsaciens, touristes ou amoureux de la nature et des milieux aquatiques, c'est avec plaisir que je vous invite à découvrir notre nouveau guide de la pêche dans le Bas-Rhin.

Ici, l'eau, la pêche ne peuvent que se remarquer, se vivre. Du ruisseau à truite dévalant le massif vosgien jusqu'au Rhin, source intarissable de fascination, tous les profils de cours d'eau s'offrent à vous et à vos cannes.

Ainsi, au gré des 84 pages de ce guide, qui par la richesse de ses illustrations se veut avant tout une invitation à la pêche, vous pourrez découvrir ou redécouvrir la beauté et la diversité halieutique des cours d'eau de notre département.

Si vous savez les apprivoiser ils sauront être généreux, vous offrir des moments riches en émotions et vous apporter le bonheur de pêcher.

Robert ERB

Président



les cours d'eau du bas-rhin



sommaire

4 la réglementation

17 le domaine public

- 18 le Rhin et ses dépendances
- 23 les îles du Rhin
- 30 l'Ill et ses diffluences
- 34 les canaux
- 38 la Sarre



43 le domaine privé

- 44 l'Eichel
- 46 la Moder
- 48 la Zinsel du nord
- 50 la Sauer
- 52 la Lauter
- 54 la Zorn
- 56 la Mossig
- 58 la Bruche
- 62 l'Andlau
- 64 l'Ehn
- 66 le Giessen
- 70 le Ried



- Bassin de la Lauter
- Bassin de la Sauer et du Seltzbach
- Bassin de la Moder et de la Zinsel du Nord
- Bassin de la Sarre et de l'Eichel
- Bassin de la Zorn
- Bassin de la Bruche et de la Mossig
- Bassin de l'Ehn et de l'Andlau
- Bassin du Giessen et de la Liepvette
- Bassin de l'Ill et du Rhin

LÉGENDE

- Première catégorie - domaine privé
- Deuxième catégorie - domaine privé
- Deuxième catégorie - domaine public

ce qu'il faut savoir

Pour se livrer à l'exercice de la pêche en eau libre, toute personne est tenue de disposer sur elle d'une carte de pêche nominative, pouvant ainsi justifier de l'acquittement de la taxe piscicole de l'année en cours, et de sa qualité de membre d'une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

L'adhésion à une association de pêche agréée est obligatoire pour tout type de pêche. Cette adhésion autorise le pêcheur à pêcher sur les lots privés de l'association à laquelle il adhère (rivière, étang, gravière, etc.), et sur l'ensemble du domaine public français.

Pour pratiquer la pêche, il est nécessaire de respecter des temps et des périodes d'ouverture de la pêche en fonction du classement piscicole du cours d'eau, de l'espèce recherchée ainsi que du mode de pêche pratiqué. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur votre carte de pêche.

La pratique est autorisée généralement à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après son coucher (se référer à l'éphéméride locale).

Certains secteurs peuvent être ouverts à la pêche de nuit mais uniquement pour la pêche

de la carpe et ou de l'anguille (se référer à la réglementation annuelle).

En première catégorie piscicole du domaine privé, une seule ligne est autorisée.



En deuxième catégorie, le nombre maximal de lignes autorisé est de quatre.

Concernant les cours d'eau du domaine public national, le pêcheur est autorisé à pêcher à une ligne. Sur le domaine public du grand Est, en deuxième catégorie piscicole, la pêche est autorisée à quatre lignes, suite aux accords de réciprocité conclus entre une vingtaine de départements (se référer à la réglementation).



Domaine privé ou domaine public ?

Le domaine privé

regroupe l'ensemble des cours d'eau non domaniaux c'est-à-dire qui n'appartiennent pas à l'Etat mais à des propriétaires privés. Le droit de pêche, rattaché à la propriété, appartient de ce fait aux propriétaires riverains. Ce droit peut être conservé par le propriétaire, cédé ou loué, à titre gracieux ou onéreux, pour une durée déterminée.



Le propriétaire riverain dispose du droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau. Il n'est pas tenu de conserver un marchepied pour le passage des pêcheurs.

Le domaine public

regroupe, quant à lui, l'ensemble des rivières et canaux navigables ou flottables. Sur les cours d'eau domaniaux, le droit de pêche appartient à l'Etat. Ce droit est loué pour une période quinquennale à une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Dans le Bas-Rhin, sur les eaux du domaine public, les associations détentrices de ces droits de pêche ont conclu des accords de réciprocité autorisant tout pêcheur à pêcher sur l'ensemble du domaine public bas-rhinois. Le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'au bord du cours d'eau. Il peut clôturer sa parcelle à condition de maintenir un libre marchepied d'au moins 1,5 m pour des raisons d'entretien et de surveillance du cours d'eau.





Le classement des cours d'eau en 1^{re} ou 2^e catégorie

Le classement piscicole des cours d'eau en première ou deuxième catégorie est une classification administrative.

La première catégorie correspond à la **région salmonicole** (peuplée essentiellement de truites), la seconde catégorie à la **région cyprinicole** (cyprinidés dominants).

Dans le département du Bas-Rhin, l'ensemble du domaine public est classé en deuxième catégorie.

Les taxes piscicoles

La carte de pêche peut être divisée en 2 volets :

- **une cotisation statutaire** comprenant :
 - **une cotisation fédérale** destinée à la fédération de pêche pour assurer son fonctionnement et ses missions générales,
 - **une cotisation association** conservée par l'association pour la gestion de ses lots de pêche.
- **une taxe piscicole**, collectée par la fédération de pêche et reversée intégralement au Conseil Supérieur de la Pêche.



On distingue plusieurs types de taxes piscicoles.

La taxe complète

Elle est obligatoire pour pêcher en 1^{re} catégorie piscicole. Elle est obligatoire pour pêcher en 2^e catégorie piscicole au lancer, à la mouche artificielle, au vif, au poisson mort ou artificiel, à la balance à écrevisse, ainsi que pour la pêche de la carpe de nuit.

La taxe réduite

La taxe réduite permet de pêcher à 4 lignes en 2^e catégorie, à l'exception des modes de pêche nécessitant la taxe complète.

La taxe jeune

Cette taxe permet au jeune de moins de 16 ans (ou 16 ans dans l'année de l'achat de cette taxe) de pêcher à tous modes de pêche, sur les lots détenus par l'association (en 1^{re} et 2^e catégorie) ainsi que sur le domaine public.

La cotisation statutaire correspondant à cette taxe sera également réduite.

NB : Le jeune de moins de 16 ans continue à être exonéré du paiement de la taxe piscicole s'il pêche à une seule ligne (pêche au lancer, à la mouche artificielle, au vif, au poisson mort ou artificiel etc. exceptés).

La taxe vacances

Le titulaire de la carte de pêche vacances sera autorisé à pêcher pendant une période de 15 jours consécutifs compris entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, précisé sur la carte de pêche. Il devra acquitter une cotisation statutaire réduite et aura le droit de pêcher (tous modes de pêche) dans les lots détenus par son AAPPMA, y compris au lancer, en 1^{re} comme en 2^e catégorie.





La taxe journalière

Cette taxe permet au pêcheur occasionnel de pratiquer son loisir, sur les lots définis et à des périodes choisies par l'association. Cette carte est valable une journée.

Les exonérés de la taxe piscicole

Seules **trois catégories de personnes sont dispensées d'acquitter la taxe piscicole**, à condition de pêcher à l'aide d'une seule ligne équipée de deux hameçons au plus, et à l'exception de la pêche au lancer :

- **les conjoints** (époux ou épouses) des personnes qui acquittent la taxe piscicole.
- **les grands invalides de guerre ou du travail** titulaires d'une pension de 85 % et plus (les grands invalides civiles ne sont pas concernés par l'exonération de la taxe).

- **les jeunes de moins de 16 ans** (au 1^{er} janvier de l'année en cours). Ces derniers peuvent renoncer au bénéfice de l'exonération de la taxe piscicole pour acquérir la carte jeune.

Les exonérés de la taxe doivent néanmoins être membres d'une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, laquelle délivre une carte de pêche portant généralement la mention « exonéré ». Une adhésion à titre gratuit ou à cotisation réduite peut leur être consentie par l'association.





La pêche en barque : immatriculation - amarrage

Inscription

Toute embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres et équipée d'un moteur d'une puissance supérieure ou égale à 6 CV doit faire l'objet d'une inscription au service de la navigation.

Les barques n'atteignant pas ces caractéristiques en sont dispensées.

L'inscription est valable sur tout le territoire national et l'enregistrement dans un autre pays est valable en France.

Sur le Rhin, fleuve frontalier, toutes les embarcations sont soumises à inscription.

Circulation

Sur les rivières canalisées, comme le Rhin ou l'Ill en aval de Strasbourg, la navigation des barques est soumise aux règlements particuliers de police : les barques à rames sont soumises à autorisation (permis de circuler en bateaux à rames à demander au Service de la Navigation). En outre, les pêcheurs doivent être équipés de gilets de sauvetage.



Sur les canaux, la pêche en barque est interdite.

Le péage (vignette de plaisance) n'est pas dû pour les bateaux de moins de 5 mètres propulsés par des moteurs d'une puissance inférieure à 9,9 CV. Ce péage n'est également pas exigé sur le Rhin.

Sur le plan d'eau de Plobsheim, les barques peuvent être équipées d'un moteur électrique d'une puissance inférieure à 4 CV et dont la vitesse est inférieure à 10 km/h.

Dans tous les cas, l'utilisation du moteur thermique est interdite sur le plan d'eau.

Amarrage

Lorsque la barque n'est pas emportée après la pêche et qu'elle reste amarrée sur le domaine public, elle est soumise à autorisation d'amarrage avec redevance. Un numéro sera attribué par la subdivision compétente. Les nom et adresse du propriétaire doivent figurer au lieu d'amarrage.



La sécurité au bord des cours d'eau

Amis pêcheurs,

La pêche est votre loisir, votre passion ! Vous vous apprêtez à découvrir la beauté des cours d'eau de notre département dans les chapitres suivants.

Permettez-nous de vous rendre attentif à votre sécurité.

Attardez-vous sur ces deux pages, lisez attentivement tous les messages de sécurité, vous êtes tous concernés.

Ne pêchez pas sous ou à proximité des lignes électriques.

Les cannes à pêche sont conductrices et même sans toucher la ligne, vous risquez de provoquer un arc électrique et votre électrocution. Lorsque vous pêchez ou vous déplacez canne à la main, soyez vigilant et restez à distance des lignes électriques.

La pêche en barque peut s'avérer dangereuse surtout en cas de brouillard ou de changement de temps.

Si vous souhaitez pêcher sur le Rhin ou le plan d'eau de Plobsheim, n'oubliez pas que vous êtes tenu de disposer sur vous d'un minimum de matériel de secours (gilet de sauvetage, lanterne, corne de brume, fusée de détresse).

Restez extrêmement vigilant si vous pénétrez dans le lit du Rhin en raison des "lâchés" de barrages effectués par EDF. Le niveau de l'eau peut ainsi varier brusquement et mettre votre vie en danger.

Si vous souhaitez pêcher sur le Rhin, renseignez-vous au préalable quant aux débits (cf DNA).

Pour votre sécurité et afin d'éviter tout risque de glissade et de chute dans le Rhin, la pêche a été interdite par arrêté préfectoral à partir des dalles bétonnées du canal d'Alsace et du plan d'eau de Plobsheim.



ACCASTILLAGE DIFFUSION

Stock important de Barques Plastique, Polyester et Alu



Moteurs Essence et Electrique (Promo permanente)

Batteries Marines, Sondeurs, GPS...

Guide Accastillage Diffusion GRATUIT

2 rue de Boulogne 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 41 02 41 Fax. 03 88 34 16 23

Site: <http://adstrasbourg.free.fr> Courriel: adstrasbourg@free.fr



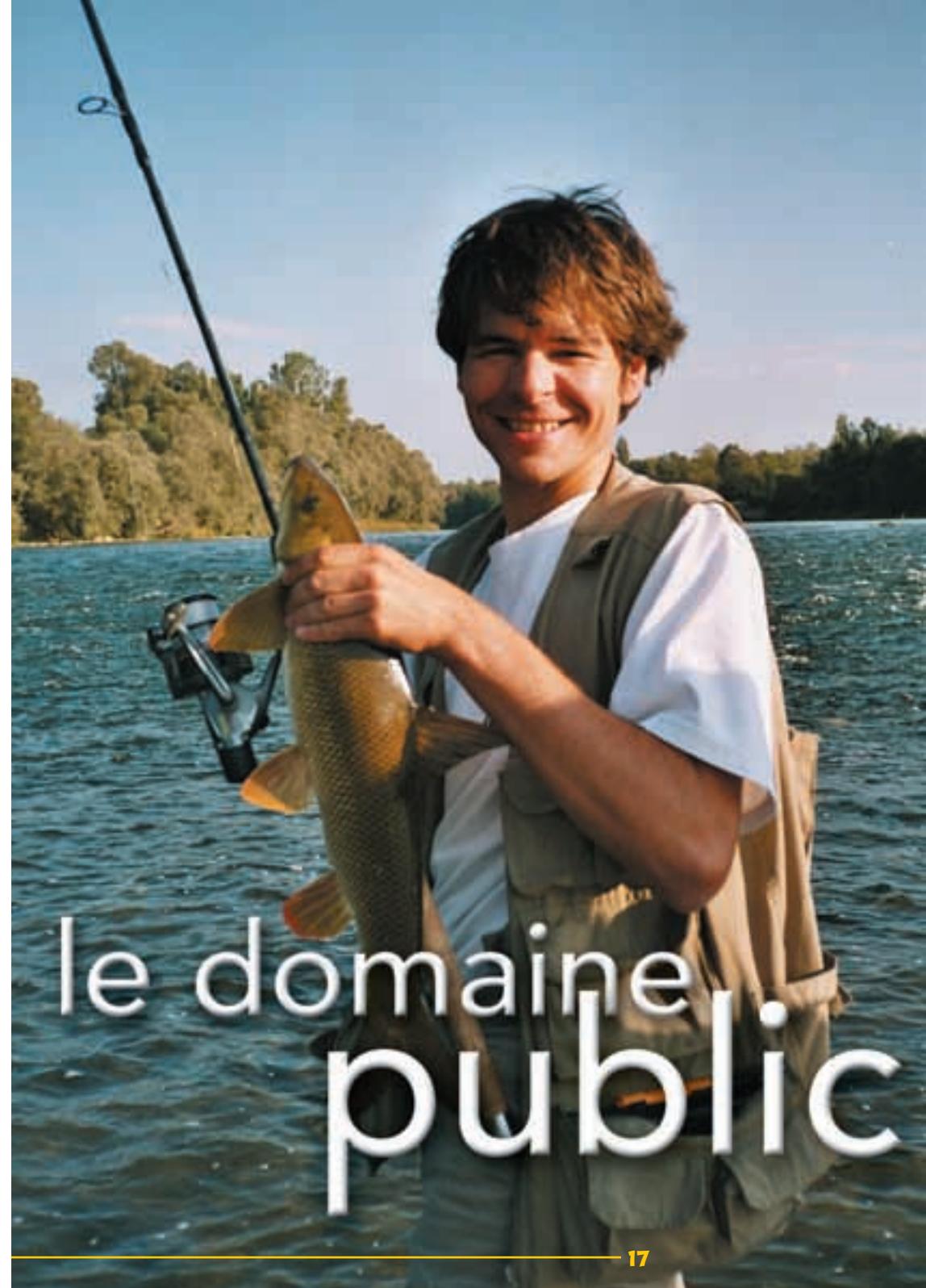
MONDIAL PECHE

LA NATURE AU QUOTIDIEN

Les spécialistes du matériel
de toutes les pêches

ZAC du chemin de fer
(Proche Castorama)
67450 LAMPERTHEIM
Tél: 03.88.20.39.07.

Z.C. La Vigie
5,rue Ferninand Braun
67540 OSTWALD
Tél : 03.88.55.52.43.



le domaine
public

Rhin

le

et ses dépendances

Le Rhin borde le département sur toute sa partie Est. Bien qu'ayant été défiguré par plusieurs siècles d'aménagements, il garde toujours ce charme émanant de sa puissance.

Qu'on soit à la recherche des puissants barbeaux et des aspes furieux sur les plages de galets de Gamsheim, des sandres tatillons, de la noctambule anguille sur le Vieux-Rhin, ou bien encore du brochet qui hante les bras qui sillonnent la jungle des forêts primaires des îles du Rhin, il y a toujours ce même sentiment d'exotisme à pêcher ce fleuve chargé de tant d'histoire.

Le Rhin, fleuve frontalier, fait partie du domaine public mais bénéficie d'un statut international : de ce fait,

la réglementation de la pêche diffère de celle applicable sur les eaux intérieures.

Cette réglementation est applicable à ses dépendances, c'est-à-dire à toutes les dérivations artificielles du Rhin (ce sont les canaux de dérivation vers les usines hydroélectriques).

En revanche, la réglementation générale s'applique sur les cours d'eau situés sur les îles du Rhin.



Le Saumon

et les poissons migrateurs



Le saumon, espèce abondante et symbolique du Rhin au 19^e siècle a disparu au milieu des années 1950 suite à la canalisation du fleuve, à l'édification de barrages et à la dégradation de la qualité de l'eau. Pour remédier à cette situation, l'association Saumon-Rhin, créée en 1992 sous l'impulsion des institutions européennes, est chargée de la réintroduction et de l'étude du saumon et des autres poissons migrateurs (truite de

mer, aloses, lamproie marine) sur la partie française du bassin rhénan. Cartographie des habitats, réintroduction de jeunes saumons, suivi de leur croissance dans nos cours d'eau, étude de leur départ vers la mer, de leur retour à l'âge adulte dans nos rivières jusqu'à leur reproduction, font parties des actions scientifiques qui ont permis le retour de ce poisson mythique en Alsace depuis 1995.



Aujourd'hui d'anciens obstacles (centrales hydroélectriques), deviennent, grâce à la mise en place de passes à poissons efficaces, des éléments majeurs de l'étude des saumons et des autres espèces piscicoles. Ces passes ou échelles à poissons, permettent lorsqu'elles sont équipées de stations de contrôle (exemple d'Iffezheim) de quantifier et de comprendre les migrations des poissons. Ces données sont indispensables à l'évaluation du programme de réintroduction et à l'appréciation de la qualité retrouvée des eaux du Rhin.

Plus d'informations sur : www.saumon-rhin.com



Saumon-Rhin
33 A, rue de la Tour 67200 Strasbourg
Tél. 03 88 28 75 28
E-mail : saumon.rhin@wanadoo.fr



le Rhin et ses particularités

Le fleuve est voué à la production d'électricité et à la navigation. Le Rhin peut voir son niveau monter brusquement; il est interdit de s'aventurer dans son lit et de circuler en aval des barrages.

Le statut international du Rhin impose une immatriculation à l'ensemble des embarcations, même de petites tailles.

Attention : des réserves de pêche temporaires ont été instaurées en aval des barrages sur le Rhin pour la protection des poissons migrateurs. Se renseigner auprès de la Fédération.

les îles du Rhin

Derniers témoins des forêts alluviales rhénanes, les îles du Rhin constituent un milieu naturel tout à fait exceptionnel. Le destin de ces forêts allait brusquement basculer avec les travaux de rectification puis de canalisation du fleuve. Coupées du fleuve nourricier, défrichées et aménagées pour permettre l'urbanisation, ces forêts ont failli disparaître.

NILUFAR

Deux adresses, pour trouver vos marques préférées
et mieux vous servir :



SENSAS.GARBOLINO.MAVER.RIVE;
DRENNAN.FOX.ESP.AMIAUD.
MARTIN S B.FUN FISHING.MEPP'S.
SAMA FISHING.DELALANDE.RAPALA.
BERKLEY.CANNELLE.MITCHELL.
SHIMANO.DAIWA.PAFEX.VMC.
WATER QUEEN.CAPTURE.STONFO...

--LAMPERTHEIM.(67)
10, rue des mercuriales
03.88.81.92.25

--ST-LOUIS.(68)
centre commercial rond point
03.89.69.46.48

La passion a un nom :



ARTICLES DE PECHE

Gros - Détail

160, route de Lyon
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél. 03.88.66.18.58 - Fax. 03.88.66.62.45

Notre seule concurrence : Les cormorans

Fermé le lundi



UNE AUTRE MANIERE DE VOIR
LA PECHE !!!



LUCKY CRAFT

102/104 Avenue Louis Blanc - 94100 ST MAUR
Tel: 01.48.85.10.00 / Fax: 01.48.85.10.20



Aujourd'hui protégées et classées en réserve naturelle, les îles ont été un catalyseur dans la sauvegarde et la reconstitution de milieux exceptionnels.

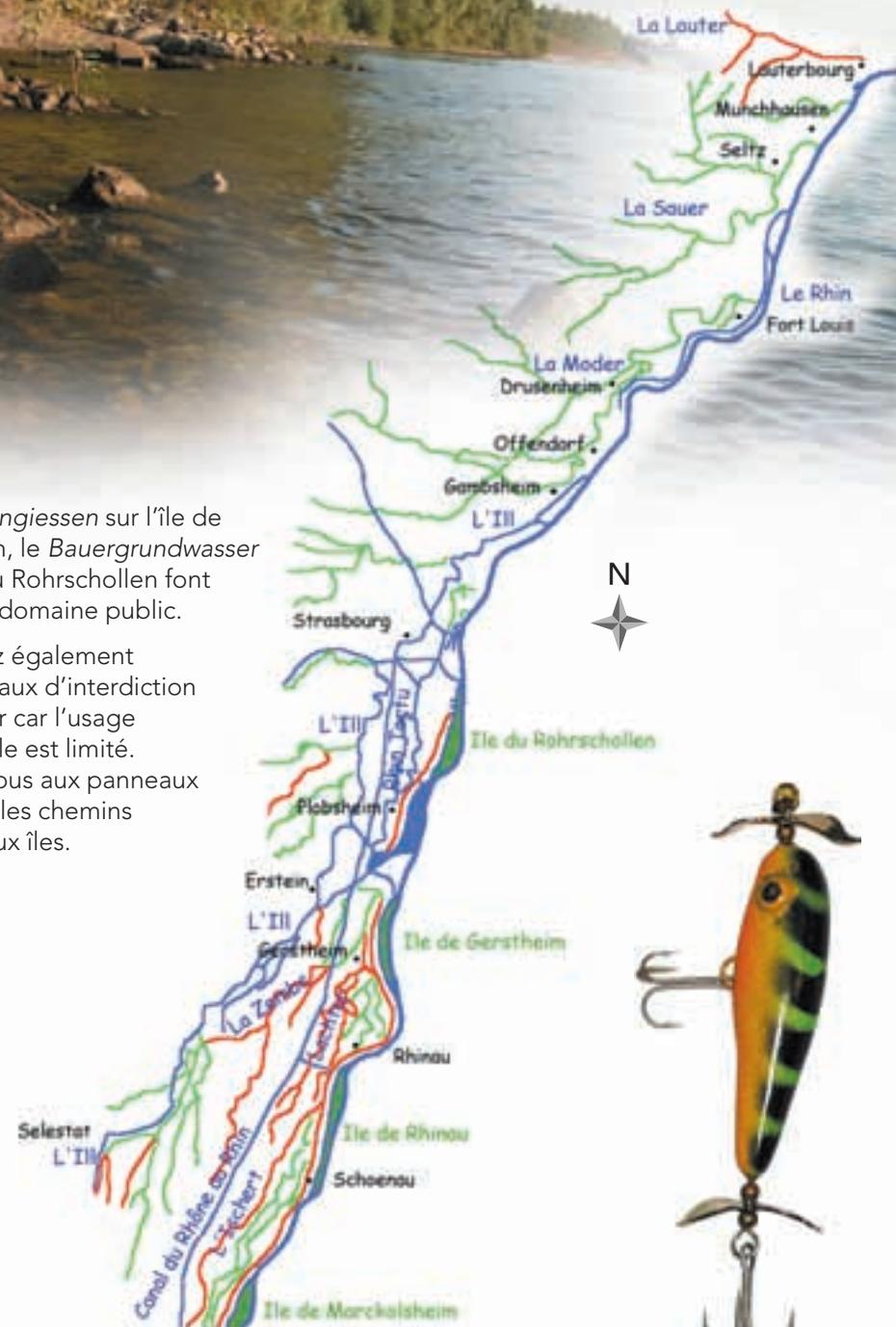
Sur son cours, les îles de Marckolsheim, Rhinau, Gerstheim et du Rohrschollen diversifient le paysage et accompagnent le Rhin.

Que vous soyez pêcheurs, naturalistes ou promeneurs, vous ne pourrez qu'être admiratifs devant cette biodiversité qu'offrent les îles.

Sachez que la pêche sur ces îles est réglementée; le *Koenigsgiessen* sur l'île de Marckolsheim, le *Schaftheu* et le *Mattenwasser* sur l'île de Rhinau,

le *Schollengiessen* sur l'île de Gerstheim, le *Bauergrundwasser* sur l'île du Rohrschollen font partie du domaine public.

Respectez également les panneaux d'interdiction de circuler car l'usage du véhicule est limité. Référez-vous aux panneaux situés sur les chemins d'accès aux îles.



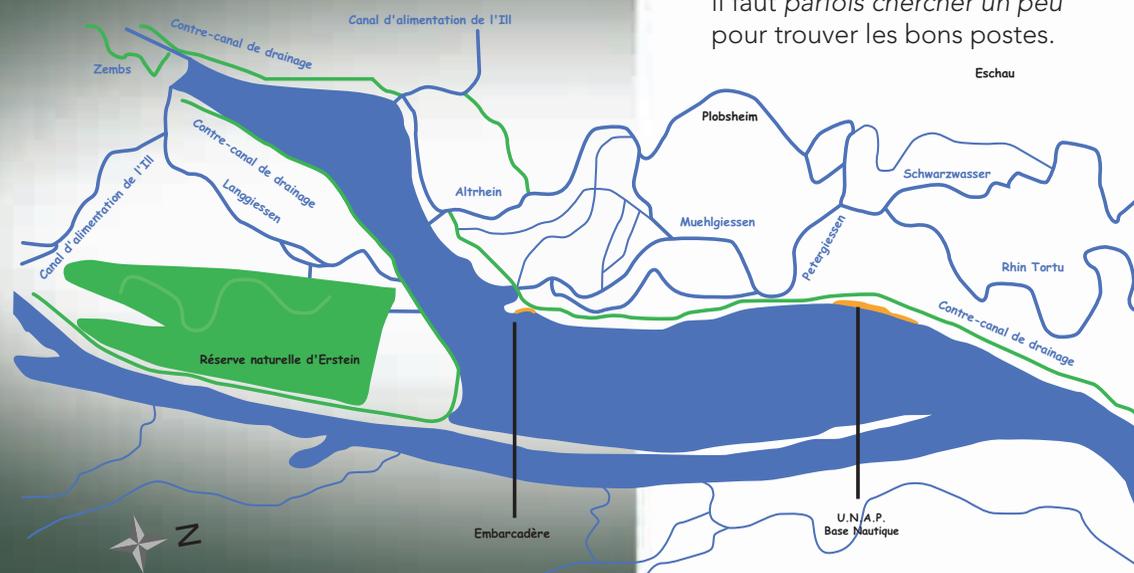
Plobsheim

le plan d'eau

Ce bassin de compensation ayant, entre autre, pour rôle de protéger Strasbourg des crues de l'Ill, est le plus grand plan d'eau de la région avec ses 660 ha.

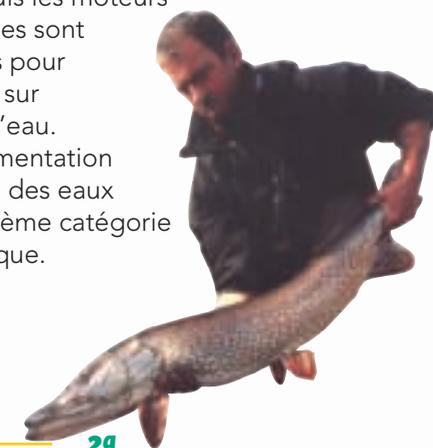
Directement en communication avec le Rhin sur sa partie nord, ce plan d'eau peu profond, 3 mètres en moyenne, est un haut lieu de la pêche dans le département. En effet, des migrations importantes de poissons ont lieu au gré des saisons avec le Rhin, assurant des eaux riches en poissons blancs et carnassiers.

Un endroit qui réserve souvent de belles surprises, même si sur une étendue aussi importante, il faut *parfois chercher un peu* pour trouver les bons postes.



Plobsheim et ses particularités...

De nombreux oiseaux aquatiques peuplent le plan d'eau de Plobsheim. Pendant vos parties de pêche, prenez le temps de contempler grèbes, foulques et autres canards. Quant aux mouettes et aux sternes, elles vous indiqueront les chasses de perches ou d'aspes. Pour protéger cette richesse, le plan d'eau de Plobsheim fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope. Pour préserver la quiétude des lieux, seuls les moteurs électriques sont autorisés pour la pêche sur le plan d'eau. La réglementation générale des eaux de deuxième catégorie s'y applique.





et ses diffluentes

Principal affluent français du Rhin, l'III en amont de Strasbourg, forme un réseau complexe de bras, véritable toile d'araignée, irriguant le Ried alsacien, zone humide où la nappe fait naître ça et là des ruisseaux à l'eau cristalline.

Selon qu'on se trouve sur les bras principaux ou annexes, dans une zone calme ou courante, on retrouvera tour à tour truite et vairon, ou carpe, gardon et brochet. De quoi satisfaire tout type de pêche.

A l'approche de la capitale européenne et jusqu'à Gamsheim, où l'III rejoint

le Rhin, la rivière s'élargit et s'assagit parfois. C'est le royaume des gros poissons, carpes, brochets ou encore silures, qui hantent si souvent nos nuits.





L'III et ses particularités...

Dans ce dédale de bras, tous ne font pas partie du domaine public, certains même sont classés en première catégorie. Pour ne pas être pris au dépourvu,



renseignez-vous auprès des associations détentrices des droits de pêche ou directement auprès de la fédération.

En arrivant dans le département à hauteur de Sélestat, l'III forme un lit en tresse très dense : c'est l'**Illwald**. D'une richesse floristique et faunistique exemplaire, ce site, classé dans le périmètre de protection Natura 2000, nous rappelle ce que fut la plaine alsacienne d'antan, avant le maïs ! Et si au détour d'un cours d'eau vous apercevez un arbre taillé comme un crayon, vous ne rêvez pas, c'est bien un castor qui en est l'auteur !

Une façon à la fois amusante et originale de visiter Strasbourg est de le faire canne à la main.

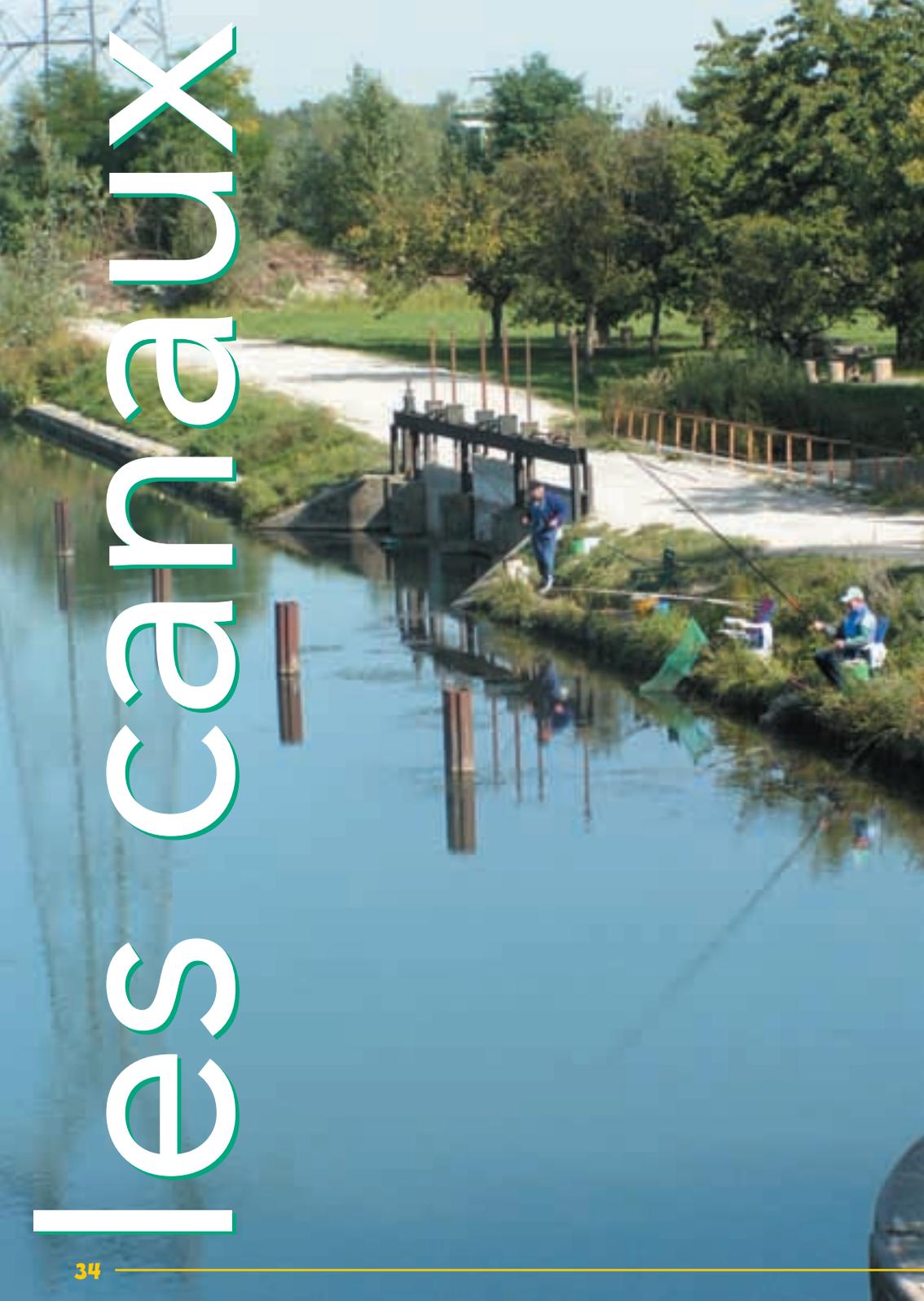


Traquer la perche sous l'Ancienne Douane, l'aspe devant le Palais des Rohan ou attendre de départ d'une carpe en contemplant l'architecture futuriste du Conseil de l'Europe, n'est-ce pas original ?

Attention : des réserves de pêche temporaires ont été instaurées en aval des barrages sur l'III pour la protection des poissons migrateurs. Se renseigner auprès de la Fédération.



les canaux



Confluent au cœur même de la capitale alsacienne, les canaux du Rhône au Rhin et de la Marne au Rhin, de par leur accès facile, sont des endroits idéaux pour la pêche au coup.

La plupart des espèces y prospèrent et les belles bourriches sont monnaie courante. La carpe, pêchable de nuit sur certains secteurs, ravit les amateurs de gros poissons. Les pêcheurs de carnassiers, au posé essentiellement, ne sont pas en reste, les sandres étant très nombreux.

Le canal des Houillères de la Sarre qui ne traverse le département que sur quelques kilomètres, est sans aucun doute celui qui est resté le plus sauvage avec ses roselières.



Les canaux et leurs particularités...

Sur le canal de la Marne au Rhin des aires de stationnement ont été créées afin de permettre la pratique de notre loisir, loin des vélos et autres rollers.

Sur le canal de la Bruche, à Koenigshoffen un poste de pêche pour handicapé a été inauguré.

De même, le canal de la Bruche compte aussi parmi ces endroits où il faut si bien surveiller une antenne avant de la voir disparaître dans l'onde.

Sur les canaux de la Marne au Rhin et du Rhône au Rhin, des secteurs sont autorisés pour la pêche de nuit de la carpe. La liste de ces parcours est détaillée sur la réglementation annuelle remise lors de l'achat de votre carte de pêche.

la Sarre



Essentiellement mosellane, la Sarre est de passage en Alsace entre Diedendorf et Keskastel puis à Herbitzheim, au nord-ouest du département.

Classée dans le domaine public, la Sarre est une belle rivière de seconde catégorie dessinant son cours sinueux au milieu des prairies.

Mal connue des Alsaciens mais préservée, elle offre un large éventail de pêche qui satisfera chacun d'entre nous. Que l'on soit pêcheur de goujons à la grattée, carpiste ou traqueur de carnassier, cette rivière saura être généreuse.



NATURAMA



Animalerie
Pêche
Nature
sur 1000 m2 de vente

L'aquatic
De nature à vous plaire!

L'aquatic
Route de Bitche
67500 HAGUENAU
Tél. 03 88 73 10 32
Fax. 03 88 63 80 83
Courriel. naturama@wanadoo.fr



Avenir Pêche
Les spécialistes de la pêche
vente de carte de pêche

La boutique du pêcheur

Tabac - loto

*vérification et réparation
cannes et moulinets* *petit détaillant
petits prix*



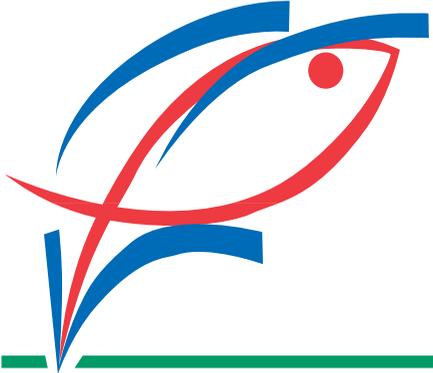
J. Weller
12, boulevard de Lyon
STRASBOURG
03.88.22.43.46.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 13h à 19h
samedi de 8h à 12h30 et de 13h à 19h
dimanche de 9h à 12h - Fermé mardi et jours fériés

Maison de la presse
FETSCH
67630 LAUTERBOURG
Tél : 03 88 94 80 13
Fax: 03 88 54 64 48

Articles de pêche
Appâts vivants
Sensas, VMC, Garbolino, Water Queen,
Le Chameau, Ragot, Mitchell....

Grand choix en coupes
&
Récompenses sportives
Demandez nos catalogues



UNION NATIONALE
P E C H E

ANIMAX



Avenir Pêche
Les spécialistes de la pêche

Matériel de Pêche mais aussi:

Animalerie
Aquariophilie
Accessoires de chiens
Oisellerie

Galerie Marchande Cora DORLSHEIM
67120 Dorlisheim
Tél. 03.88.38.54.12 Fax. 03.88.48.85.36



Etablissement public de l'Etat à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, créé par la loi sur l'eau de 1964

Sa mission principale

Aider financièrement et techniquement les opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin : la lutte contre la pollution des eaux, **protection et restauration des ressources en eau** (rivières et nappes) et **des milieux aquatiques naturels**. Elle est chargée de faciliter les actions d'intérêt commun au bassin (études, recherches, ouvrages...).

Ses moyens

Ses recettes sont des redevances qu'elle perçoit sur les usagers de l'eau (habitants, acteurs économiques) selon le principe "pollueur-payeur" et qu'elle **redistribue sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics** qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la répartition de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin.

La Mission Rivières

Ce pôle constitue un centre de compétences et d'expertise dans le domaine de l'état « physique » et du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides ainsi que des mesures de protection, de restauration, de renaturation et d'entretien de ces milieux et de leurs usages.

La Mission Rivières de l'Agence de l'eau accompagne tout projet visant à préserver, restaurer ou améliorer le bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs zones : **opérations visant à améliorer les fonctionnalités hydrauliques et biologiques des cours d'eau (remise en communication d'anciens bras, restauration d'annexes hydrauliques et de frayères, plantations sur berges, etc)**



Libre circulation piscicole : mise en place d'une passe rustique (le Madon à Mirecourt 88 – AERM)



Biodiversité, remise en communication de bras : frayère (la Mortagne à Magnières 54 – AERM)

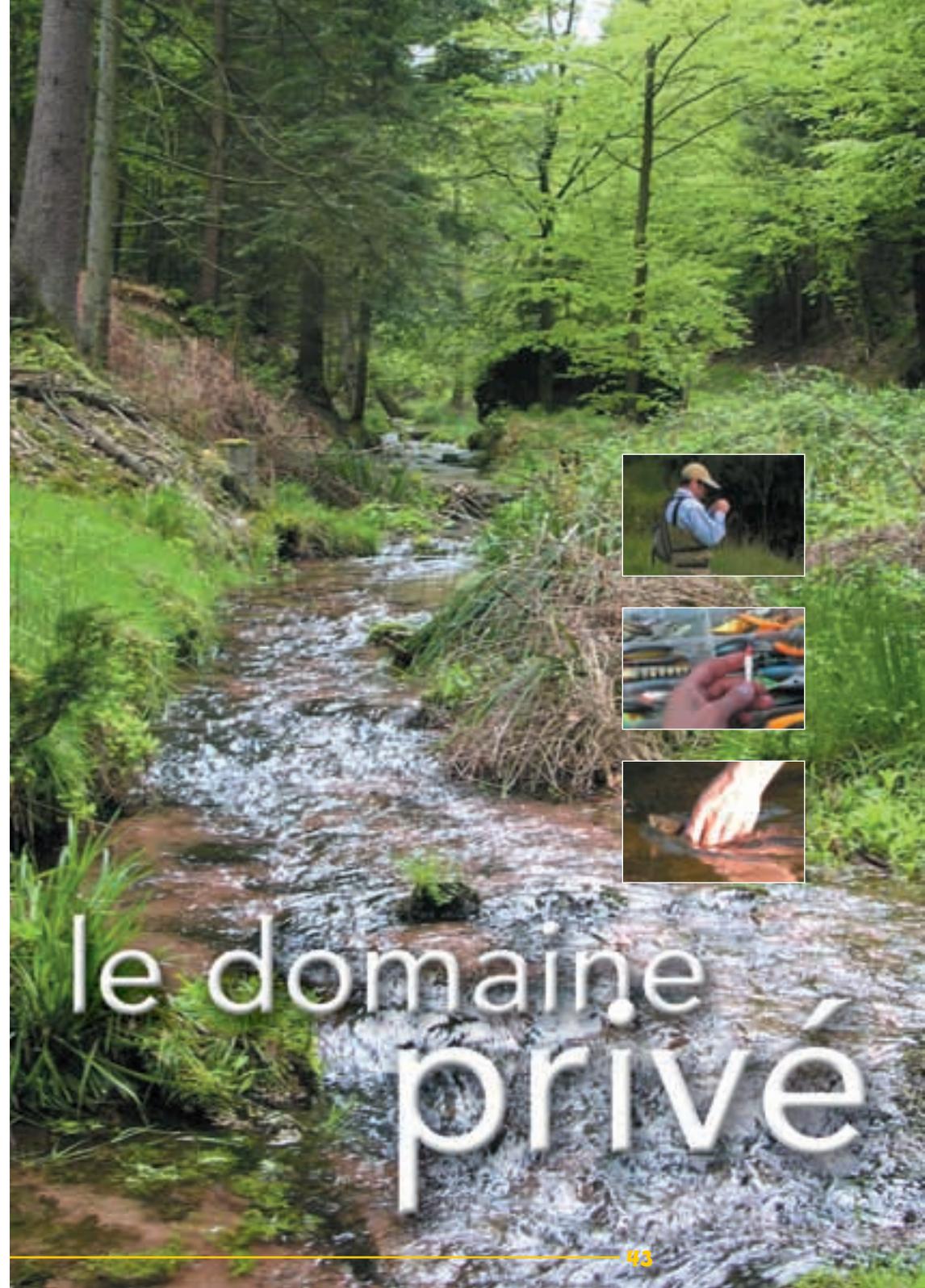
Biodiversité, lutte contre l'érosion des berges, processus d'auto-épuration : plantations (l'Esch à Martincourt 54 – AERM)



Site internet : www.eau-rhin-meuse.fr



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Mission Rivières
« Le Longeau »
BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz Cedex
Tél : 03 87 34 47 00 Fax : 03 87 60 49 85



Eichel

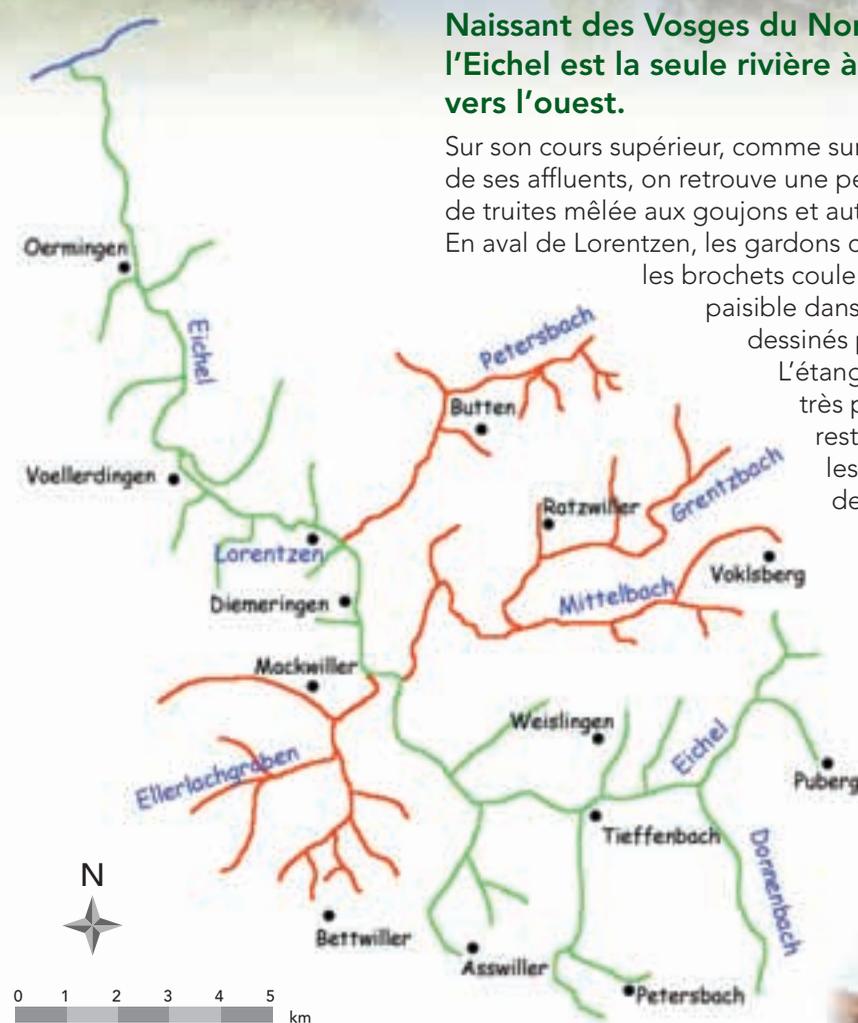


Naissant des Vosges du Nord, l'Eichel est la seule rivière à couler vers l'ouest.

Sur son cours supérieur, comme sur la plupart de ses affluents, on retrouve une petite population de truites mêlée aux goujons et autres chevesnes. En aval de Lorentzen, les gardons comme

les brochets coulent une existence paisible dans les méandres dessinés par la rivière.

L'étang du Donnenbach très poissonneux reste ici un des coins les plus prisés des locaux.



la Moder



Dans sa partie amont, cette jolie rivière s'écoule sur le grès typique des Vosges du Nord.



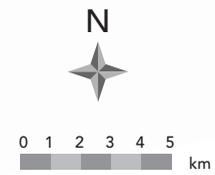
Malgré un ensablement du lit, la Moder et ses affluents abritent une remarquable population de truites. La présence de l'écrevisse à pattes rouges témoigne également de la richesse et de la qualité de ce milieu.

En aval d'Ingwiller, la Moder débouche dans la plaine alsacienne et traverse un environnement pastoral.

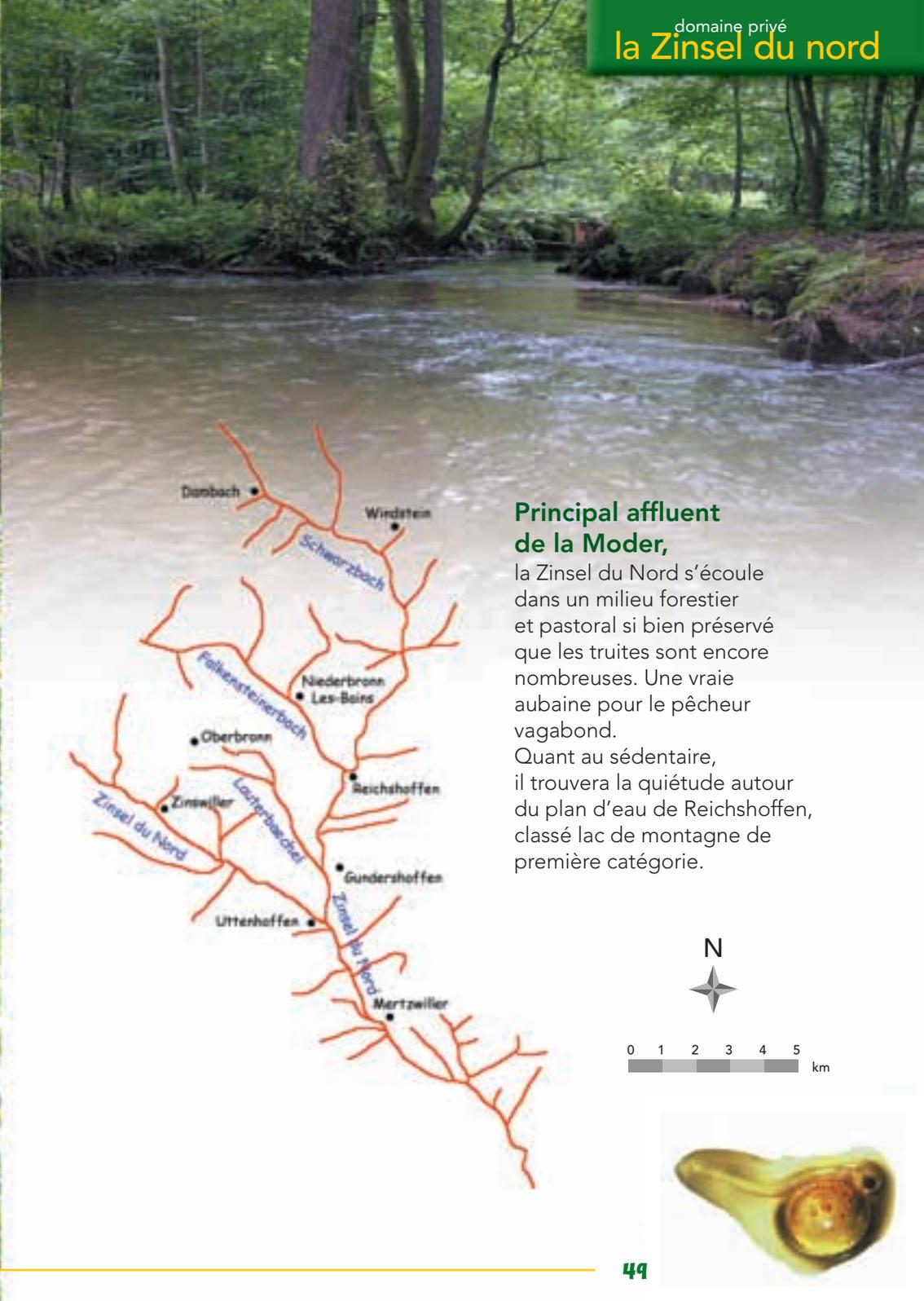
Le cours inférieur, à hauteur de Drusenheim, présente un visage plus sauvage au milieu de la forêt rhénane. La Moder méandre dans un enchevêtrement de bras bordés de roselières remarquables où le Brochet a établi son royaume.



Limite 1ère/2ème catégorie en amont de son confluent avec le Hoegelbrett (commune d'Obermodern)



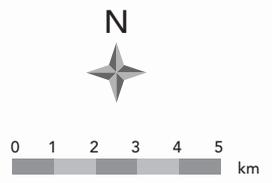
la Zinsel du nord



Principal affluent de la Moder,

la Zinsel du Nord s'écoule dans un milieu forestier et pastoral si bien préservé que les truites sont encore nombreuses. Une vraie aubaine pour le pêcheur vagabond.

Quant au sédentaire, il trouvera la quiétude autour du plan d'eau de Reichshoffen, classé lac de montagne de première catégorie.

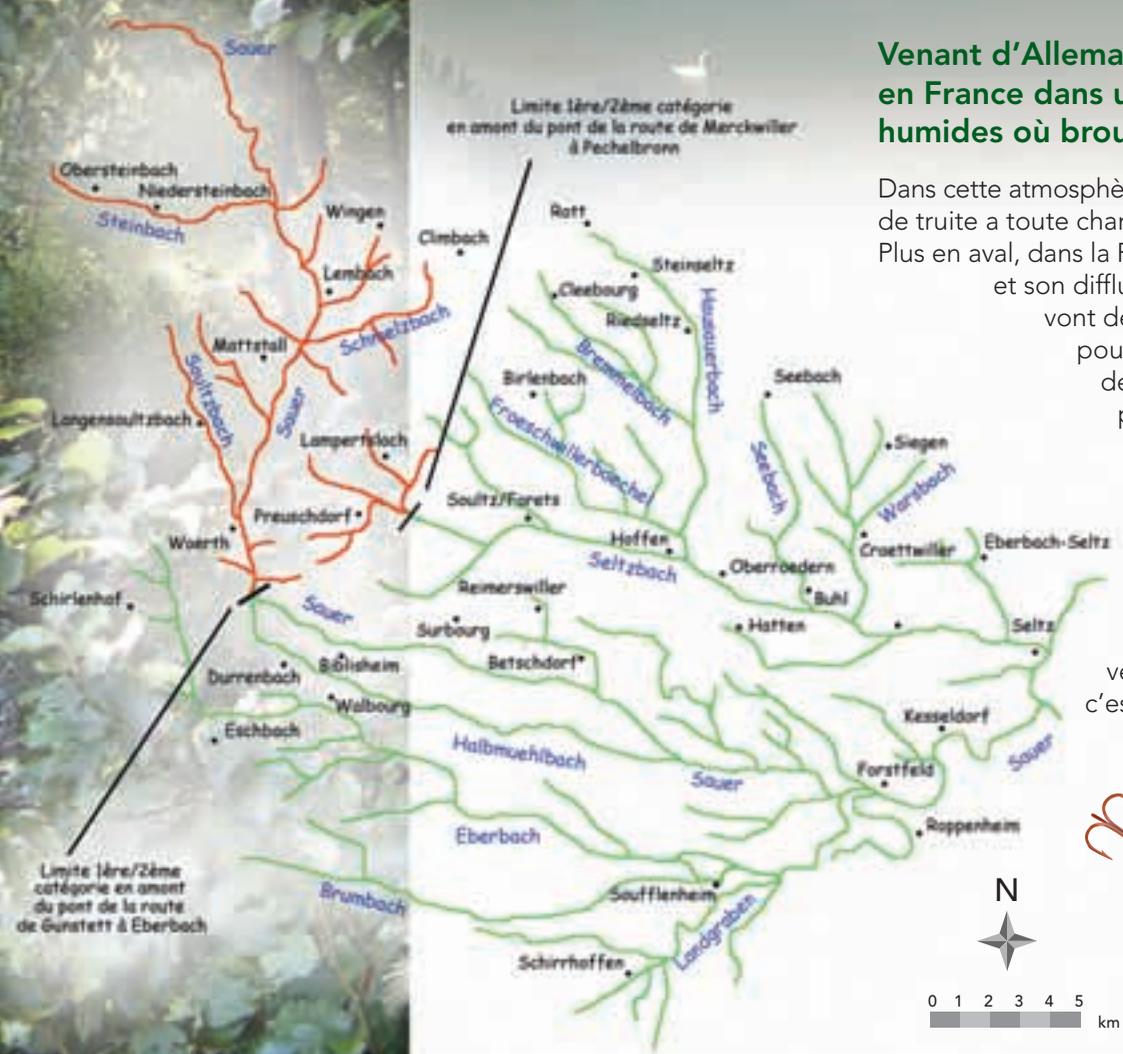


la Sauer



Venant d'Allemagne, la Sauer arrive en France dans un paysage de prairies humides où broutent des Highlands.

Dans cette atmosphère très écossaise, le pêcheur de truite a toute chance d'être comblé. Plus en aval, dans la Forêt de Haguenau, la Sauer et son affluent, le Halbmuehlbach, vont de méandres en moulins pour offrir aux habitants des ondes un environnement propice et varié. Sortie de la forêt, ses méandres continuent dans les prairies. En arrivant à Seltz, la Sauer prend encore un tout autre visage. Elle entre dans un réseau complexe de bras, vestiges du Rhin d'antan : c'est le Delta de la Sauer.



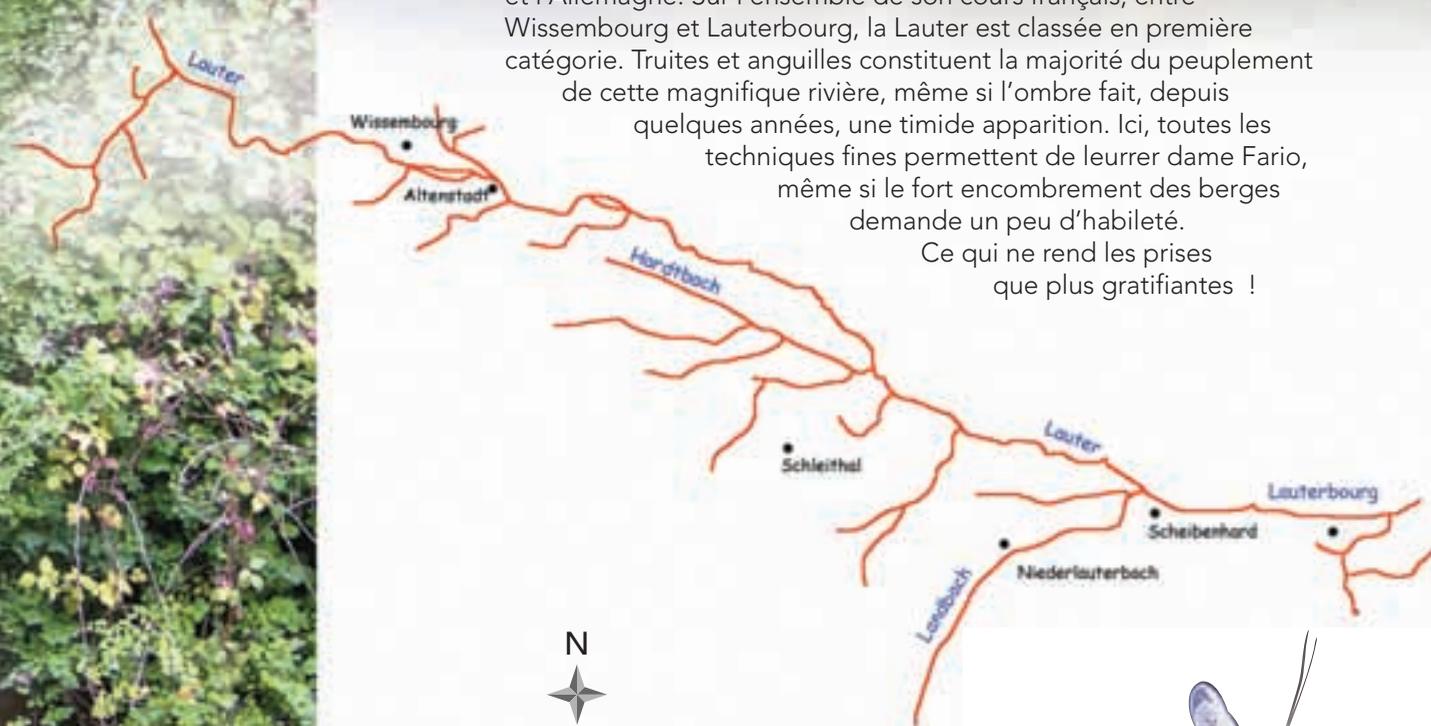
la Lauter



En allemand, Lauter signifie limpide c'est dire la clarté de l'eau de cette rivière

faisant frontière au nord du département entre la France et l'Allemagne. Sur l'ensemble de son cours français, entre Wissembourg et Lauterbourg, la Lauter est classée en première catégorie. Truites et anguilles constituent la majorité du peuplement de cette magnifique rivière, même si l'ombre fait, depuis quelques années, une timide apparition. Ici, toutes les techniques fines permettent de leurrer dame Fario, même si le fort encombrement des berges demande un peu d'habileté.

Ce qui ne rend les prises que plus gratifiantes !



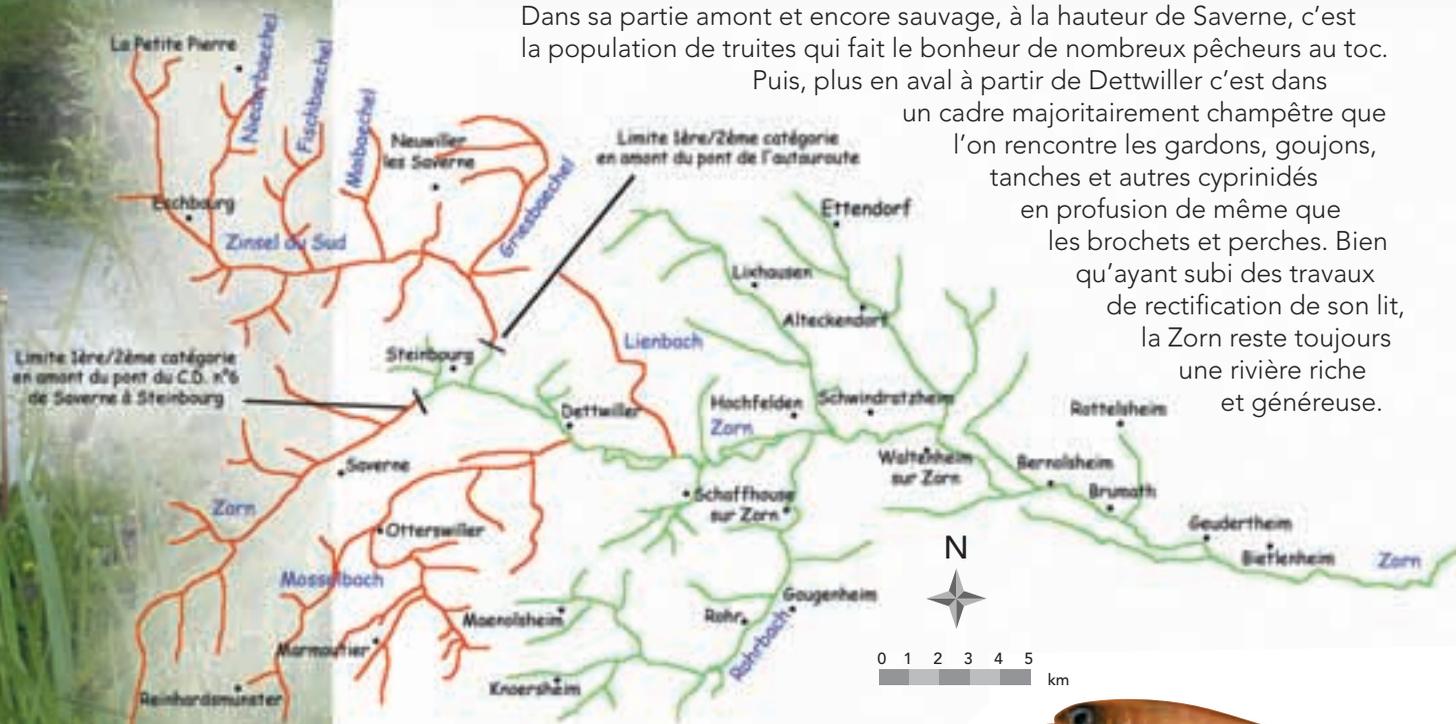
la Zorn



Cette rivière naissant dans les hauteurs du massif forestier d'Abreschwiller, pourvue de splendides et riches affluents dont le Baerenbach, nous dévoile une pléiade de charmes au fil de son cours.

Sa population piscicole extrêmement diversifiée ne fait que nous surprendre et permet de nombreux types de pêche. Dans sa partie amont et encore sauvage, à la hauteur de Saverne, c'est la population de truites qui fait le bonheur de nombreux pêcheurs au toc.

Puis, plus en aval à partir de Dettwiller c'est dans un cadre majoritairement champêtre que l'on rencontre les gardons, goujons, tanches et autres cyprinidés en profusion de même que les brochets et perches. Bien qu'ayant subi des travaux de rectification de son lit, la Zorn reste toujours une rivière riche et généreuse.



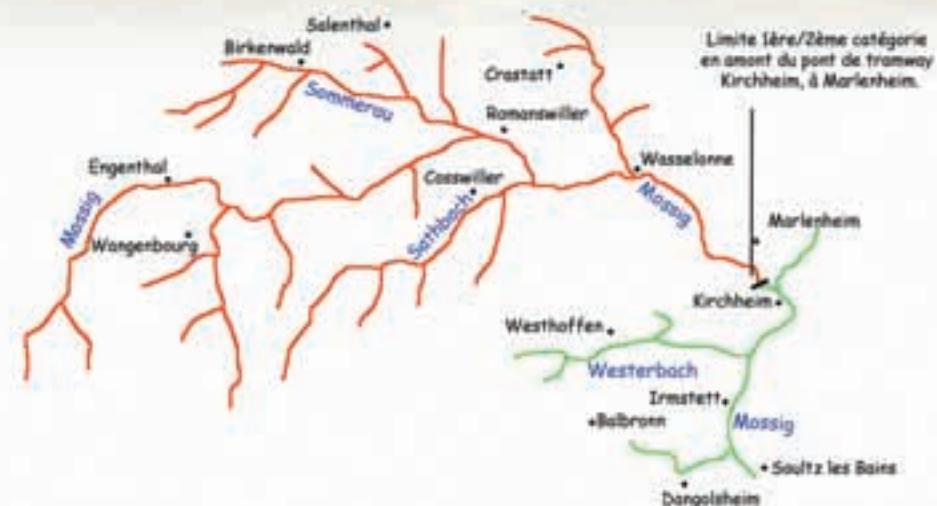
la Mossig

Prenant sa source dans le massif forestier du Schneeberg, la Mossig nous offre le visage typique d'un ruisseau de moyenne montagne aux eaux fraîches et limpides.

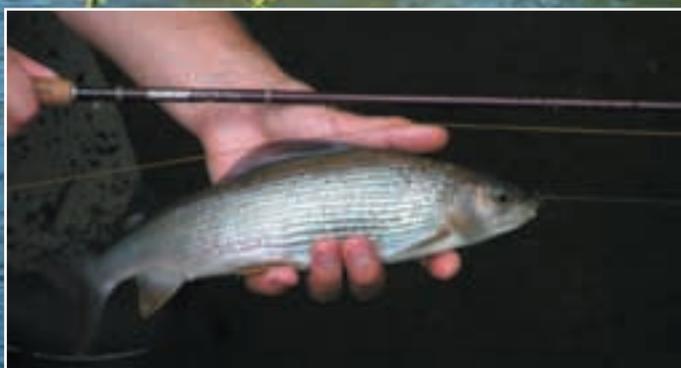
Jusqu'au Kronthal, goulot d'étranglement d'origine gréseuse, c'est essentiellement la truite que l'on traque.

En aval jusqu'à la confluence avec la Bruche, les cyprinidés sont les plus présents.

Ce qui n'exclue pas que ce parcours soit l'un des meilleurs du département pour la recherche des grosses truites.



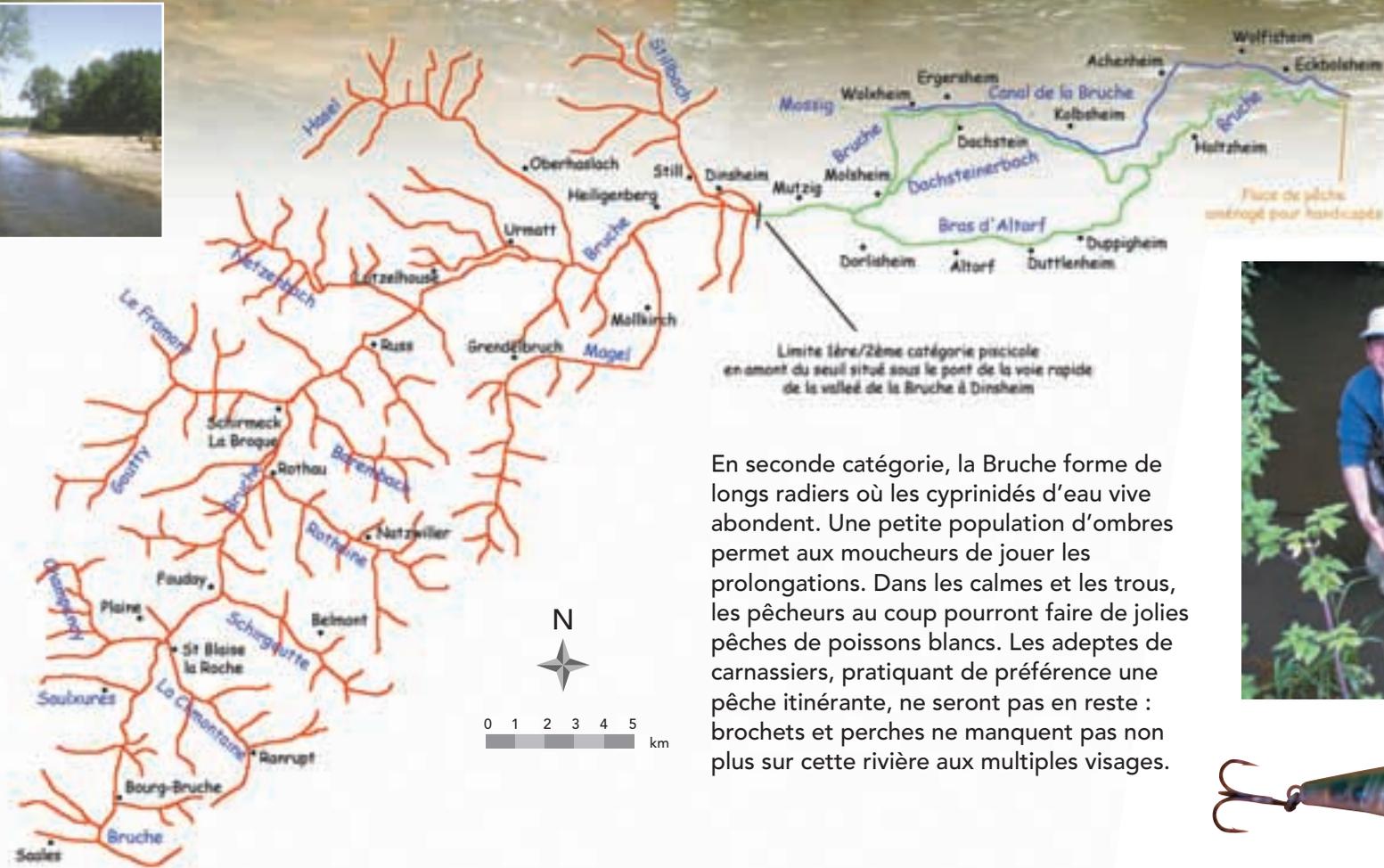
la Bruche



Principal cours d'eau à truite du département, la Bruche et ses affluents, en amont de Gresswiller, ont tout pour satisfaire les incondtionnels de pêche à la truite.

Toc, vairon manié, lancer, mouche sèche, nymphe ou noyée, tout est bon sur la Bruche. Sur les affluents, c'est surtout le toc et l'ultra-léger, en raison de l'encombrement, qui permettent de leurrer de magnifiques poissons sauvages.

la Bruche



En seconde catégorie, la Bruche forme de longs radiers où les cyprinidés d'eau vive abondent. Une petite population d'ombres permet aux moucheurs de jouer les prolongations. Dans les calmes et les trous, les pêcheurs au coup pourront faire de jolies pêches de poissons blancs. Les adeptes de carnassiers, pratiquant de préférence une pêche itinérante, ne seront pas en reste : brochets et perches ne manquent pas non plus sur cette rivière aux multiples visages.



l'Andlau



En amont de Eichhoffen, l'Andlau est un magnifique torrent de montagne.

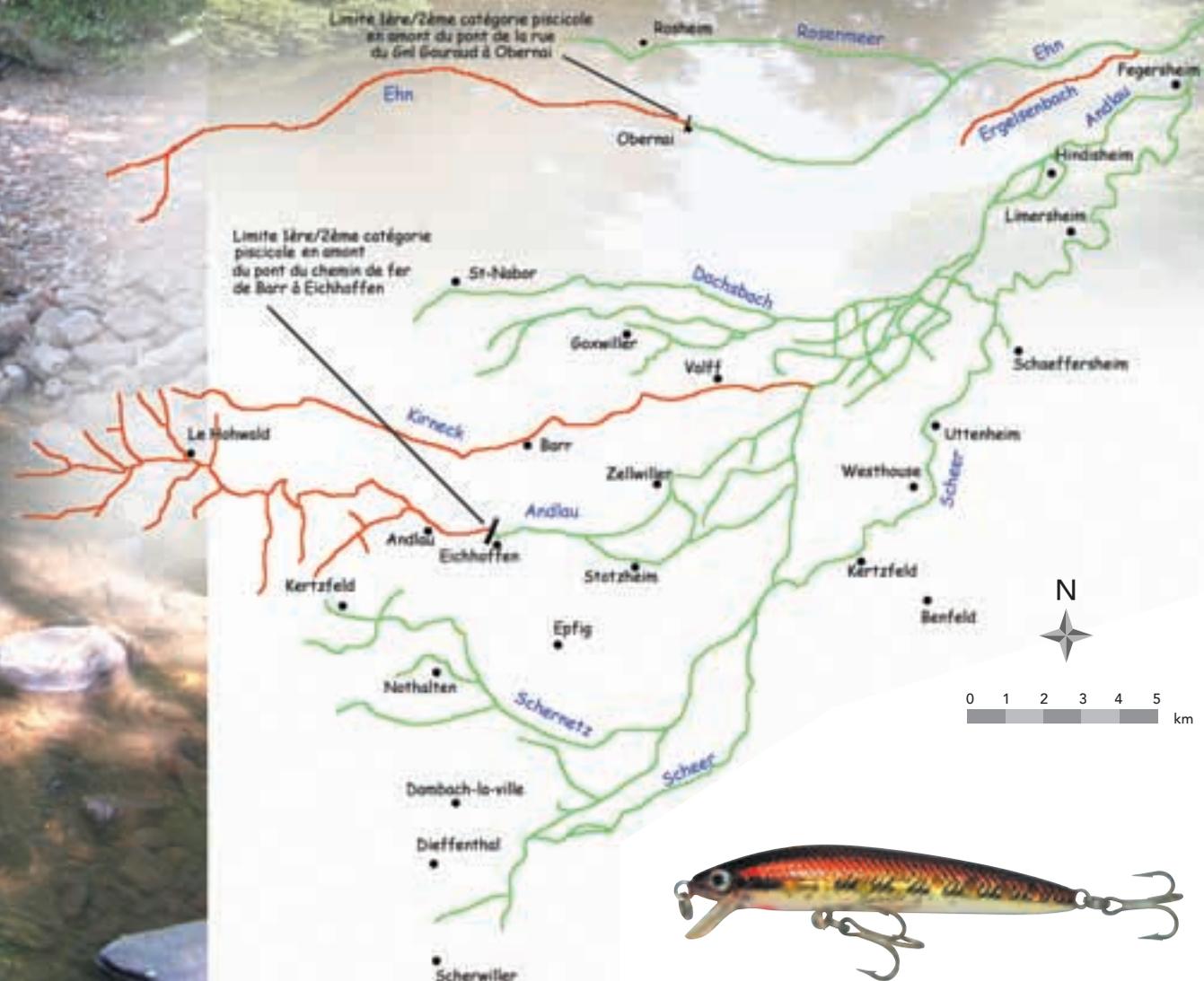
En journée, surtout, les adeptes du toc et de la mouche se feront plaisir dans un cadre splendide. Ici, prendre 30 truites dans un après-midi, n'a rien d'exceptionnel ! Plus en aval, elle s'assagit et devient un paisible cours d'eau de plaine, enrichi de nombreuses résurgences. Le pêcheur à rôder recherchant la tranquillité y est roi. Chevesne à la sauterelle, perche à la petite bête ou à l'alevin, autant de techniques simples mais passées de mode à redécouvrir sur l'Andlau.

Découvrez la carte page suivante.

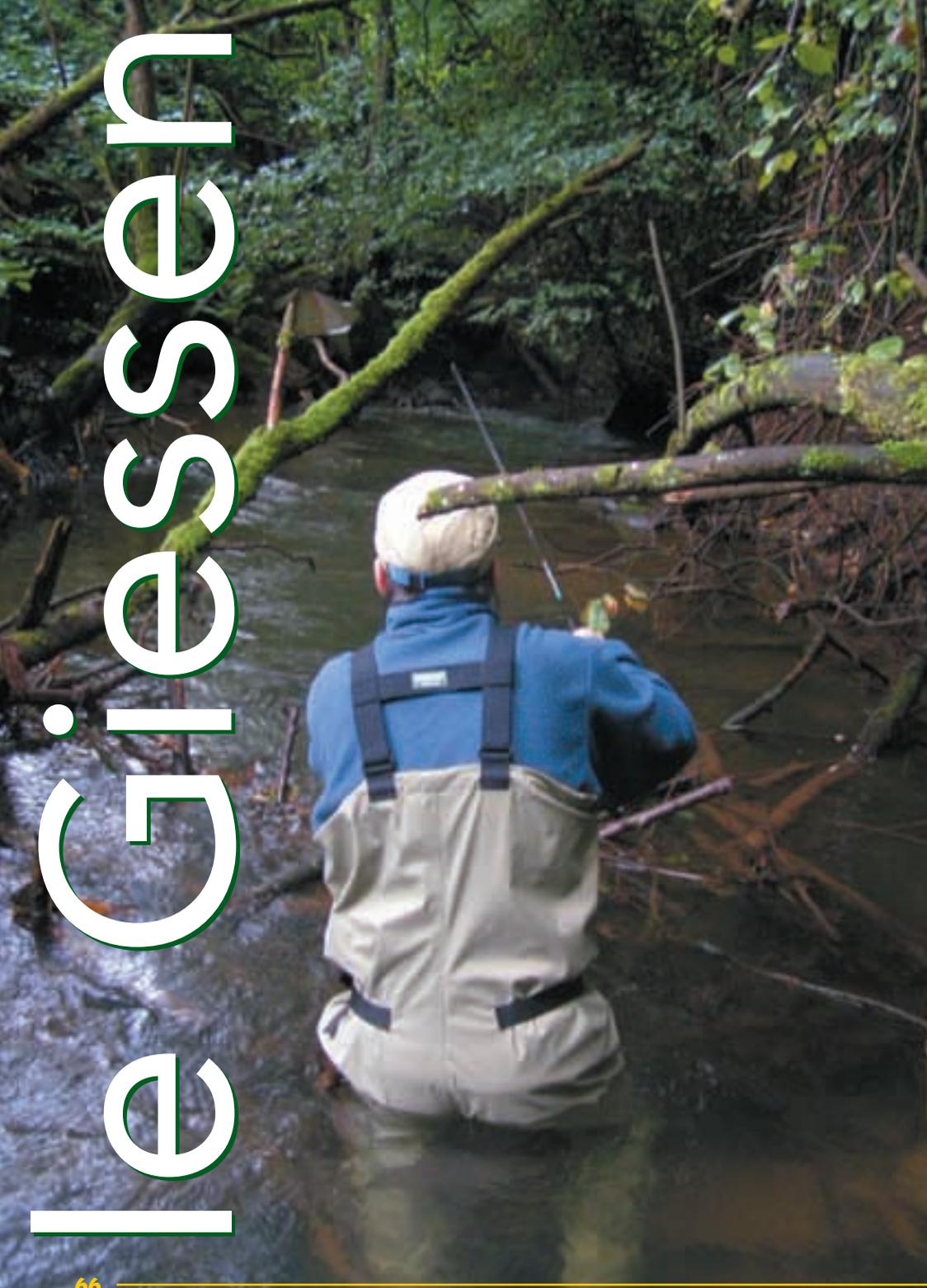


EHN

Comme l'Andlau, sa voisine directe, l'Ehn est un torrent de montagne. A partir d'Obernai, ville pittoresque, elle s'écoule dans la plaine où des résurgences l'alimentent en eau claire.



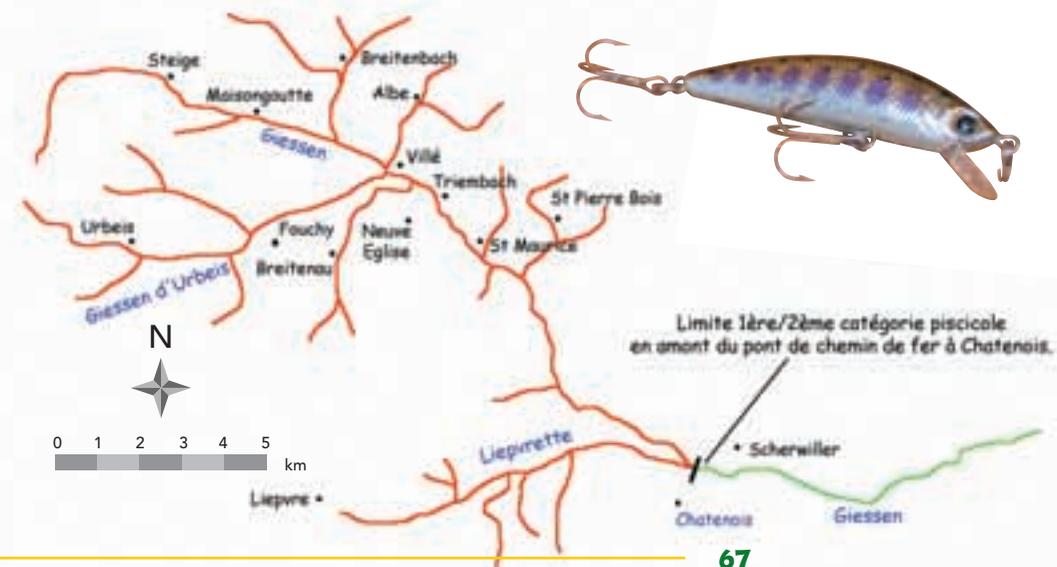
le Giessen



Coulant au sud du département dans le granite du massif vosgien, le Giessen, et son principal affluent la Liepvrette, ont un profil torrentiel propice au bon développement des populations de truites.

Dans ces eaux rapides, le toc et la mouche sont les techniques reines.

A partir de Châtenois, la rivière s'assagit en débouchant sur la plaine jusqu'à la confluence avec l'III, les cyprins constituent la majorité de la population piscicole.



FARIO
le Partenaire des Ecoles
de pêche



Articles de pêche

Canes - Moulinets - Appâts - Accessoires - Vêtement

34, Grand-Rue (sur la place) - 67120 DORLISHEIM - 03 88 48 04 44

ouvert de lundi 9h à 12h et 14h à 19h (fermé le Mercredi après-midi)
Samedi: 9h à 19h30 sans interruption
Dimanche: 10h à 18h sans interruption

KOEJAC
Yachting



Exposition permanente de plus
de 20 modèles différents

JEANNEAU **YAMAHA** **50 DIAC**



Koejac Yachting
Quai des belges - BP 16
67064 Strasbourg Cedex

Tél: (+33) 03 88 61 26 78
Fax: (+33) 03 88 60 46 73
<http://www.koejac.fr>
a.jacob@koejac.fr



L'UNICEM Alsace regroupe l'industrie des granulats, du béton prêt à l'emploi et du grès. Ces activités contribuent à l'essor économique et social de l'Alsace, tout en participant à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Ainsi, la profession mène de nombreuses études sur l'environnement, l'eau, les paysages, les zones humides...

La remise en état des gravières donne lieu à des réalisations de haute qualité qui tiennent compte de l'écologie, de la faune, de la flore, des écosystèmes et de l'environnement humain.

Le Coelacanthe
des passionnés à votre service

1, rue Maréchal Foch
67230 BENFELD
Tél : 03.88.58.13.43.





5, rue Jacques Kablé - 67085 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 36 51 15 - Fax 03 88 25 58 46 - Site Internet : www.unicem.fr - E-mail : alsace@unicem.fr
N° SIRET 778868075 00012 - CODE APE 911 A

UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES
ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ried

le

Le Ried tient son origine d'un vieux terme du Moyen Âge allemand "Riet" déformé en Ried et qui désigne le Roseau.



Développant un réseau hydrographique de 200 kilomètres, ces cours d'eau se caractérisent par une fabuleuse variété typologique. Le Ried constitue incontestablement le plus riche réseau hydrographique du département. S'étendant de Colmar à Erstein, les eaux sont d'origine phréatique ou continentale, selon différents facteurs de dilution. Ce sont donc autant de milieux distincts, susceptibles d'être colonisés par des espèces aux exigences multiples et précises. Ces conditions environnementales permettent le bon développement d'une grande variété d'éphémères, libellules et autres insectes rares, mais également une végétation typiquement héliophyte. Bien que n'étant pas des plus productives, cette zone se démarque par sa riche biodiversité. L'intérêt patrimonial de ce milieu n'est plus à démontrer ; la faune et la flore qui y prospèrent confèrent à ce milieu un caractère unique en Alsace.

